



FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION

2019

Ce document est à compléter :

- lors de la demande d'admission à Association des Restaurateurs et Artisans du Patrimoine (ARAAP),
- lors de toute modification de l'activité professionnelle de l'adhérent,
- à la demande expresse de l'Association des Restaurateurs et Artisans du Patrimoine (ARAAP), pour clarifier la situation d'un adhérent.

Remarques importantes :

Les réponses à ce formulaire sont nécessaires pour une connaissance de votre activité. Ce formulaire constitue une déclaration sur l'honneur et doit être dûment daté et signé. Toute fausse déclaration peut entraîner la radiation immédiate de l'adhérent.

PARTIE 1 IDENTIFICATION

NOM :

PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

SITE INTERNET :

ACTIVITE EXERCEE

NOM DE L'ENTREPRISE :

STATUT :

NUMERO SIRET :

DATE DE LA CREATION :

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE :

PARTIE 2 – ARTISAN DU PATRIMOINE OU RESTAURATEUR DU PATRIMOINE

L'ARAAP est une association des restaurateurs et artisans du patrimoine. Chacune de ces deux appellations décrit un type de professionnel dont nous vous donnons ci-dessous les définitions (*inspirées d'Extraits de la Charte Ecco – Fiche Métier d'Art de l'INMA*) :

- Est considéré artisan du patrimoine : un professionnel qui maîtrise des techniques et des savoir-faire traditionnels faisant partie du patrimoine pour créer des objets nouveaux, ou entretenir et réparer des objets anciens pour leurs utilisations fonctionnelles.
- Est considéré restaurateur du patrimoine : un professionnel qui intervient sur un objet existant appartenant au patrimoine et nécessitant des opérations de conservation et/ou de restauration. Ce professionnel doit maîtriser l'ensemble des techniques et de la démarche nécessaires à ces interventions.

Vous êtes candidat pour adhérer à l'ARAAP en tant que :

Restaurateur du patrimoine

Artisan du patrimoine

L'admission à l'ARAAP d'un adhérent est exclusivement liée au(x) métier(s) déclaré(s) lors de la candidature. Si vous choisissez les deux entités, deux rapports doivent être présentés (cf pièces justificatives).

DOMAINE :

METIER :

SPECIALITE :

PARTIE 3 – DITES NOUS EN PLUS

- **Avez-vous déjà obtenu des distinctions? Si oui, lesquelles.**

- **Remarques**

PARTIE 4 – PIÈCES JUSTIFICATIVES

Afin de compléter votre demande d'adhésion, nous vous prions de bien vouloir joindre au dossier les pièces suivantes :

- **Un CV** retraçant votre parcours : diplômes, formations, stages, expériences professionnelles.
- **Une lettre de motivation** à l'adhésion à l'Association des Restaurateurs et Artisans du Patrimoine (ARAAP).
- **Une attestation de la forme juridique** de votre entreprise.
- **Une attestation URSSAF** à jour.
- **Un rapport récent de moins d'un an**, présentant la fabrication d'un objet (pour les artisans du patrimoine) et/ou un rapport présentant la restauration d'un objet (pour les restaurateurs du patrimoine).

Ce rapport doit comporter un rapport photographique, une description de la démarche, des produits, des matériaux et des techniques utilisés. En ce qui concerne le rapport de restauration, celui-ci se doit d'être complet et doit comporter un constat d'état, un diagnostic, des propositions de traitement et la description des traitements, et ce avec un rapport photographique. Nous vous joignons une trame sur laquelle vous pouvez vous baser pour réaliser votre rapport. La commission qui analysera votre candidature se basera sur celle-ci.

- **L'autorisation de reproduction et de diffusion** des photographies et vidéos datée et signée.
- **5 photographies** vous présentant vous et votre travail (grande résolution, minimum 300dpi), dont un portrait, un portrait en action et une réalisation (ces trois visuels seront destinés à vous présenter sur le site internet de l'association). *Vous déclarez que les photographies réalisées sont uniques et originales et que vous en êtes le seul auteur, conformément au code de la propriété*

intellectuelle. L'ARAAP s'engage à mentionner sur chaque reproduction le nom de l'auteur de la photographie.

- **La Charte** de l'Association datée et signée.

Mode de transmission : informatique au format PDF, par mail à araap.lorraine@gmail.com

NOTE : Une visite de votre atelier sera réalisée dans les 3 mois suivants votre candidature qui sera analysée en réunion de bureau. Le cas échéant, nous vous demandons donc de vous tenir disponible afin d'organiser cette visite qui a pour objectif de nous rencontrer, de découvrir votre environnement de travail, de mieux nous connaître et d'échanger. Le bureau se réserve le droit de faire appel à un avis technique extérieur pour statuer.

Nom, date, signature et cachet :



ARAAP Lorraine

10, rue de la Vaux

55100 SIVRY LA PERCHE

06 12 36 77 48

araap.lorraine@gmail.com